



1875 | 2025

La lettre de Catherine Di Folco  
sénateur du Rhône  
2025

[Voir la version en ligne](#)  
Si vous désirez imprimer cette newsletter  
[Téléchargez le PDF ICI](#)

Mai 2025

## La lettre de **Catherine Di Folco** Sénateur du Rhône



### EDITO

Face aux défis qui ébranlent notre société, la responsabilité politique impose plus que jamais clarté, courage et action. La montée des violences, le recul du civisme, les tensions migratoires ou encore les déséquilibres financiers appellent des réponses fortes. C'est dans cet esprit que plusieurs **propositions de loi majeures** ont été déposées, avec un objectif commun : **rétablir l'ordre républicain, restaurer la justice sociale et préserver l'unité nationale.**

La **proposition de loi visant à sortir la France du piège du narcotrafic** engage une bataille essentielle contre l'économie souterraine et les réseaux qui gangrèment nos territoires. Elle a été adoptée définitivement le 28 avril 2025.

La **proposition de loi facilitant le maintien en rétention des personnes condamnées pour des faits d'une particulière gravité** et présentant de forts risques de récidive, vise à protéger durablement la société. Parce que la prévention ne peut se faire sans responsabilité pénale, elle constitue une réponse de bon sens à des faits intolérables.

Il en va de même pour la **proposition de loi instaurant une condition de durée de résidence pour l'accès à certaines prestations sociales**. Désormais, le délai d'obtention de ces prestations sera de deux ans, et nécessitera une résidence stable et régulière sur le territoire français.

La sécurité du quotidien est également au cœur de la **proposition de loi sur le renforcement de la sûreté dans les transports**, qui répond à une demande forte de nos concitoyens : pouvoir se déplacer sans peur ni insécurité.

La **situation spécifique de Mayotte**, confrontée à une pression migratoire sans précédent, qui fragilise les services publics et menace l'équilibre de l'île, nécessitait le durcissement des conditions d'accès à la nationalité française. L'accord entre le Sénat et l'Assemblée nationale marque une première réponse forte et nécessaire pour mieux maîtriser l'immigration et protéger ce territoire de la République.

Mais si nous voulons bâtir une République forte et respectée, nous devons aussi en renforcer les fondations démocratiques. C'est ainsi que la **réforme du statut de l'élu local** a été adoptée par le Sénat depuis plus d'un an. Cette réforme, attendue de longue date, est indispensable pour revaloriser l'engagement des élus, mieux encadrer leur exercice et favoriser la démocratie de proximité. Il est urgent que l'Assemblée nationale se saisisse du sujet.

Agir pour la sécurité, défendre la justice sociale, donner aux collectivités les moyens de leur mission, renforcer la démocratie de proximité : voilà le cap que nous devons collectivement maintenir.

Plus que jamais, notre engagement doit être clair, constant et utile.

Je suis à votre disposition pour vous rencontrer sur votre territoire ou vous recevoir pour une visite au Sénat.

Je vous souhaite une bonne lecture de ma lettre qui retrace mon activité parlementaire tout au long des mois d'avril et mai.

Bien sincèrement.

**Catherine DI FOLCO**

### Protéger l'école de la République



Les tragiques assassinats des professeurs Samuel Paty en 2020 et Dominique Bernard en 2023 ont mis en lumière une réalité inacceptable : les personnels de l'éducation nationale sont de plus en plus victimes de violences et menaces et voient ainsi leur autorité remise en question. Il est impératif de réaffirmer l'autorité de l'école et de garantir la sécurité de celles et ceux qui la font vivre au quotidien.

Issue d'une commission d'enquête demandée par le Président Gérard Larcher après l'assassinat du professeur Paty, cette proposition de loi a été déposée au Sénat pour introduire dans la loi plusieurs dispositions :

- Renforcement de l'enseignement moral et civique : recentrage sur les valeurs et principes de la République, dont la laïcité.
- Responsabilisation des familles
- Protection fonctionnelle automatique accordée aux personnels victimes de menaces ou violences.
- Attribution du statut de personne dépositaire de l'autorité publique aux chefs d'établissement, ce qui alourdi les peines encourues par les agresseurs.

Cela traduit un engagement fort des sénateurs pour faire de l'école un lieu sûr, respecté et protégé. Elle établit ainsi une doctrine de tolérance zéro face aux atteintes à l'autorité dans nos établissements scolaires. L'école est l'un des piliers essentiels de notre pacte social, nous devons la protéger.

### Proposition de loi visant à instaurer une trajectoire de réduction de l'artificialisation concertée avec les élus locaux



En 2021, la Loi Climat et Résilience entérinait l'objectif de 50% de réduction de l'artificialisation nette (ZAN) à horizon 2050. Les sénateurs saluaient alors le caractère ambitieux de cet objectif en matière environnementale mais déploraient son caractère centralisateur. En effet, les élus locaux, en particulier les maires, se retrouvaient relégués au rang d'exécutants de la politique d'aménagement de l'Etat.

Pourtant, ce sont les maires qui, mieux que quiconque, connaissent les problématiques de leur territoire, tant environnementales qu'économiques.

C'est pour toutes ces raisons que les sénateurs LR ont souhaité transformer le ZAN en une trajectoire de réduction de l'artificialisation concertée avec les élus (TRACE). L'objectif est de rendre la politique durable de réduction de l'artificialisation des sols plus supportable pour les élus, tout en s'assurant que son rythme de mise en œuvre reste compatible avec les autres stratégies favorisant la transition écologique de notre pays (industries, logement, agriculture etc.).

Parmi les principes de la TRACE, nous retrouvons :

- La suppression de l'objectif de 50% d'Enaf en 2031, au profit d'objectifs intermédiaires librement fixés par les élus dans les SRADDET, dont un objectif obligatoire en 2034 ;
- L'exclusion du décompte de l'artificialisation, jusqu'en 2036, de la consommation d'Enaf occasionnée par les implantations industrielles, les logements sociaux, les implantations d'énergies renouvelables et les constructions nécessaires aux services publics de l'eau et de l'assainissement ;
- Le rallongement des délais d'adaptation des documents d'urbanisme de chaque commune, afin que ces dernières puissent intégrer progressivement les objectifs de sobriété foncière ;
- La mutualisation du droit à l'hectare au niveau de l'intercommunalité.

Le texte sénatorial est désormais entre les mains des députés.

---

## **Proposition de loi visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement »**



Après dix ans de combat, le Sénat a définitivement adopté la proposition de loi visant à assouplir la gestion des compétences "eau" et "assainissement", faisant ainsi cesser le caractère obligatoire de leur transfert aux intercommunalités au 1er janvier 2026.

L'adoption de ce texte marque le rétablissement de la liberté de choix des maires, entravée par l'entrée en vigueur de la loi NOTRe, en 2015.

Avec l'adoption définitive du texte, les communes n'ayant pas encore effectué le transfert de ces compétences vers les intercommunalités retrouvent la faculté de choisir une gestion adaptée à leurs réalités locales. Quant aux communes et intercommunalités dans lesquelles le transfert a déjà été entrepris, la stabilité des projets et investissement demeurera préservée.

Ce texte permet aux élus locaux d'organiser la gestion de l'eau de manière responsable, en fonction des besoins de leur territoire. C'est une approche pragmatique qui garantit la stabilité tout en donnant plus de flexibilité.

---

## **TRAVAIL EN COMMISSION**

Comme je vous l'annonçais dans ma lettre d'information du mois de mars dernier, je travaille au sein de la **Commission d'enquête sur les missions des agences, opérateurs et organismes consultatifs de l'Etat** qui poursuit ses auditions et rendra ses travaux avant l'été.

Et j'ai été désignée **secrétaire de la mission d'information "Faciliter l'accès aux services publics : restaurer le lien de confiance entre les administrations et les administrés"**. Cette mission s'attache à **restaurer la confiance entre administrations et usagers**, à un moment où beaucoup de citoyens, en particulier dans les territoires ruraux, peinent encore à faire valoir leurs droits ou à accéder aux services de base. À travers auditions et déplacements, nous dresserons un bilan des actions engagées, donnerons la parole aux usagers comme aux agents, et mettrons en valeur les initiatives locales qui rendent le service public plus **proche, simple et humain**.

Ces deux missions convergent vers un même objectif : **renforcer l'efficacité, la lisibilité et la proximité de l'action publique** au service de tous les citoyens.

---

## VOUS ACCUEILLIR



5 Avril  
Visite des élus du conseil municipal de Brindas



12 avril - Visite des élus du conseil municipal de  
Sainte-Foy-l'Argentière



28 avril - Visite Sénat du centre de loisirs Saint-Pierre-de-Chandieu



## SUR LE TERRITOIRE



31 mars - Congrès des maires du Rhône à  
Arnas



11 avril - Exposition Tract'Auto - 100 ans  
d'histoire à la MFR de Saint-Martin-en-Haut



17 avril - 2e Biennale des Territoires en  
transition du Rhône à Vaugneray



21 avril - Foire à Messimy



26 avril - Journée de la déportation cérémonie à Brindas



26 avril - Inauguration du stade synthétique à Coise  
©CD69 –Julien Bourreau

8 mai - Cérémonie de commémoration du 8 mai 1945 à Craponne



8 mai - Remise de l'insigne d'officier dans l'ordre de la légion d'honneur à Monsieur Joseph Coquillard

17 mai - Inauguration du pôle culturel "Le secret des temps" à Vaugneray



17 mai - Inauguration du pôle santé Rabelais à Vaugneray

17 mai - La fête de l'eau organisée par le SMAGGA et le SAGIRC



17 mai - Le mâchon à Craponne



18 mai - Foire à Brindas



23 mai - Inauguration de l'agence postale communale de La Mulatière



24 mai - Remise de l'insigne de chevalier dans l'ordre national du Mérite à Madame Marie Guyon à la Maison des Canuts de la Croix Rousse

Cet email a été envoyé à @, cliquez ici pour vous désabonner.



**May-Si Yang**  
Collaboratrice parlementaire

**Philippine van der Meulen**  
Collaboratrice parlementaire

**Rappel, la permanence de Messimy est définitivement fermée.**

Pour nous contacter par écrit, par téléphone ou par mail voici les coordonnées à enregistrer dans vos fichiers :

Madame Catherine DI FOLCO - Sénateur  
Senat - Palais du Luxembourg  
15, rue de Vaugirard 75291 Paris Cedex 06

Tél. 01 42 34 14 63

[c.di-folco@senat.fr](mailto:c.di-folco@senat.fr) - [p.van-der-meulen@clb.senat.fr](mailto:p.van-der-meulen@clb.senat.fr) - [ms.yang@clb.senat.fr](mailto:ms.yang@clb.senat.fr)

[www.catherinedifolco.com](http://www.catherinedifolco.com)